

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.3

N° de demande : 2006-3511
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B1.3 (Modification de l'énoncé sur les spécifications)
Produit : Insecticide de qualité technique Diflubenzuron
N° d'homologation : 25451
Matière(s) actives(s) (m.a.) : Diflubenzuron
N° de document de l'ARLA : 1484864

Contexte

Diflubenzuron est un acaricide/insecticide (régulateur de croissance des insectes) utilisé au Canada pour lutter contre les moustiques, la spongieuse, le fongicole et les éphidridés.

But de la demande

La présente demande vise à mettre à jour les spécifications concernant la chimie du produit (y compris la conversion de la concentration minimale garantie de 95 % à une concentration nominale garantie de 98 %) ainsi que le profil des impuretés.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Diflubenzuron
Nom chimique : 1-(4-chlorophényl)-3-(2,6-difluorobenzoyl)urée

Propriétés chimiques de l'insecticide de qualité technique diflubenzuron

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	blanc cassé à cristal jaunâtre
Concentration nominale	98 % (déterminé par CPLHP)
Odeur	s. o.
Densité relative	1,56
Pression de vapeur	$1,2 \times 10^{-4}$ MPa (à 25 °C)
pH	s. o. (pratiquement insoluble dans l'eau)
Solubilité dans l'eau à 25°C	0,08 mg/L (à pH 7)
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	Log $K_{oe} = 3,89$

Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques de l'insecticide de qualité technique diflubenzuron sont remplies.

Évaluation sanitaire

Le changement apporté à l'expression de la teneur garantie ainsi que la mise à jour des spécifications ne devraient avoir aucune incidence sur le profil toxicologique du produit de qualité technique Diflubenzuron.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise étant donné que la mise à jour des spécifications pour cette matière active de qualité technique n'a aucune incidence sur le risque environnemental.

Évaluation de la valeur

Une telle évaluation n'est pas requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements fournis étaient suffisants pour justifier l'homologation de l'insecticide de qualité technique Diflubenzuron.

Références

- 1267393 1996, The Determination of Diflubenzuron and Related Substances in Technical Diflubenzuron. Validation and Typical Batch Analysis, 56834/79/95, MRID: 44518401, DACO: 2.13.1,2.13.3
- 1267394 1996, The Determination of 4-chloroaniline in Technical Grade Diflubenzuron. Validation and Typical Batch Analysis, 56834/23/95, MRID: 44486401, DACO: 2.13.3
- 1267395 2000, Typical Batch Analysis of Diflubenzuron Technical, 910/01/00, DACO: 2.13.1,2.13.3
- 1297278 1998, Description of materials Used to Produce Diflubenzuron, DACO: 2.11.2
- 1297280 1997, Description of the Production Process for Dimilin, DACO: 2.11.3
- 1297281 2002, Description of the Production Process for Dimilin, DACO: 2.11.3
- 1297282 1998, Theoretical Discussion of the Formation of Impurities in the Production of Diflubenzuron, DACO: 2.11.4
- 1297283 Establishing Certified Limits, DACO: 2.12.1
- 1478009 2007, Preliminary Analysis of Diflubenzuron Technical, GRL-12508, DACO: 2.13.1,2.13.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.